



GT EPLE 03 NOVEMBRE 2023

SG/DPATE/DRH/DSM/PROVISEUR/PRINCIPAL/COMPATABLE/GESTIONNAIRE

Pour info : Audience en bilatéral, Vendredi 27/10/2023 avec Mr Le Secrétaire Général pour préparation GT du Vendredi 03/11/2023.

A l'ordre du jour du GT :

1- Mise en place du télétravail en EPLE :

Présentation Accord cadre national. Le GT devait se prononcer et réfléchir à une déclinaison académique. Plusieurs pistes ont été évoquées afin de pouvoir permettre au plus grand nombre de personnels administratifs de demander le télétravail.

Un nouveau GT sera organisé début février pour apporter des réponses aux questions suivantes :

Problématiques logistiques (matériel), techniques (sécurité), déclinaison des missions « télétravaillables », polyvalence de missions de secrétariat direction/intendance, communication (visio, tchat), décompte du temps télétravaillé pour application du forfait indemnitaire télétravail.

J'ai également rappelé la nécessité de prendre en considération le volet QVT qu'offre ce nouveau droit pour les personnels administratifs. Ce droit est bien évidemment sujet à des obligations et à des règles préalablement définies. Nécessité d'un accord du N+1, droit mais pas obligation.

L'Académie ne souhaite pas improviser et souhaite se donner ce temps d'échange et de réflexion avant de proposer un cadrage académique à l'ensemble des collègues administratifs en EPLE.

2- Secrétaire Général d'EPLE / Assistant de Gestion

Présentation des fiches métiers. Echanges sur la déclinaison académique avec l'identification des postes de Gestionnaire SG EPLE et Assistant de Gestion. Echanges sur les nouvelles missions, notamment de RH de proximité.

J'ai souligné que : Nouvelles missions = indemnitaire, réflexion à mener sur l'IFSE.

Là encore, Mr Le Secrétaire Général attend les retours du ministère et souhaite voir les déclinaisons des autres académies.

Il existe des incohérences entre la lettre de cadrage et les fiches métiers. Un nouveau GT sera organisé à réception de nouvelles informations.



Sur ce sujet, nous avons contacté le SNPDEN au niveau National, une rencontre sera très prochainement organisée, je ne manquerai pas de transmettre les éléments à notre Administration.

3- C.I.A

Le RIFSEEP prévoit une part fixe, IFSE et une part variable C.I.A.

Cette part variable dépend de l'investissement de l'agent et retrace dans le compte rendu d'entretien professionnel.

Le Secrétaire Général souhaite « socler » ce C.I.A pour les prochaines années et l'associer pleinement au compte rendu d'entretien professionnel.

Pour cette année 2023, le C.I.A sera versé à l'ensemble des personnels administratifs sur la paie de décembre sans lien avec l'entretien professionnel

Le Secrétaire Général travaille encore à cette heure avec le ministère pour une enveloppe complémentaire.

2 hypothèses :

A minima, hypothèse 1 :

Catégorie C : 150 € EPLE sous OPLAE Catégorie C : 300 €

Catégorie B : 200 € EPLE sous OPALE Catégorie B : 350 €

Catégorie A : 250 € EPLE sous OPALE Catégorie A : 400 €

Hypothèse 2, si obtention crédits ministère :

Catégorie C : 200 € EPLE sous OPLAE Catégorie C : 400 €

Catégorie B : 250 € EPLE sous OPALE Catégorie B : 450 €

Catégorie A : 300 € EPLE sous OPALE Catégorie A : 500 €

Le Secrétaire Général insiste bien sur le C.I.A et précise que cette indemnité n'est pas une « prime de Noël »

Le Secrétaire Académique A&i UNSA Réunion

G.EPERONNIER